

Dernier certificat des travaux —

Prix porté au contrat.....	\$70,200 90
Travaux additionnels.....	515 30
	<hr/>
Dernier certificat en vertu d'un arrangement avec M. Schreiber.....	1,862 00
Arrangement avec M. Archibald.....	9,734 36
	<hr/>
Total.....	\$82,312 56
	<hr/>
Total des certificats.....	\$82,312 56
“ paiements.....	81,683 36
	<hr/>
Solde.....	\$ 629 20

Le montant réclamé par MM. Fraser, Stewart et Fraser est de \$10,174.80

Cette affaire a été portée devant la cour de l'Echiquier le 7 février 1877, mais il n'y a pas été donné suite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

COLLINGWOOD SCHREIBER.

F. BRAUN, écr., secrétaire, ministère des travaux publics.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER,
OTTAWA, 16 juin 1877.

MONSIEUR,—Je vous transmets la pétition de droit de R. H. McGreevy, à l'égard de la section 18 du chemin de fer Intercolonial, ainsi que mon rapport sur le sujet et les documents y mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

C. J. BRYDGES,
Surintendant des chemins de fer de l'Etat.

F. BRAUN, écr., secrétaire.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

PÉTITION DE DROIT—R. H. MCGREEVY—SECTION 18.

Le contrat pour cette section est daté 18 juillet 1870. Une copie marquée A, est ci-annexée.

Ce contrat est semblable à tous les autres qui ont déjà donné lieu à plusieurs pétitions de droit.

Un exemplaire du devis et de la soumission est annexé au contrat. Une copie du cautionnement, marqué B, est aussi annexée.

Le contrat prescrit que les travaux seront terminés vers le 1er juillet 1872, sinon les entrepreneurs encourent la pénalité ordinaire de \$2,000 pour chaque semaine de retard.

Les travaux ne furent pas tout à fait terminés avant la fin de 1875, et alors même il restait encore quelque chose à finir.

Pendant l'exécution, des changements furent faits aux plans, qui modifièrent considérablement la somme des travaux à exécuter dans le principe. Lorsque